

Le général Dufour et Saint-Maurice

Autor(en): **Chouet, Jean-François**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **133 (1988)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le général Dufour et Saint-Maurice

Un ouvrage présenté par le colonel EMG Jean-François Chouet

«En marquant le bicentenaire de la naissance du général Dufour, l'intention n'est pas de proposer de lui une image d'Épinal (privilege douteux dont il avait supporté les inconvénients de son vivant), mais de mieux faire connaître, si possible à travers ses écrits et son œuvre, une personnalité attachante et généreuse, un officier au rayonnement exemplaire.»

Dans l'avant-propos de leur ouvrage*, les auteurs donnent ainsi d'emblée le ton. Mais, avant de parler de Dufour, il convenait de présenter le défilé de Saint-Maurice et son château. C'est à quoi s'attachent, dans l'introduction générale, François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon. Dans un premier temps, ils esquissent la longue histoire du passage de Saint-Maurice avant de rappeler les différentes étapes de la construction du château et des fortifications entre 1476 et 1798.

Le général Dufour et la fortification du défilé: dans cette deuxième partie de l'ouvrage, Philippe Bossey examine le poids des événements de 1815 à 1847. La gravité de ceux-ci (que l'on songe à l'affaire jurassienne de 1835, ou encore à l'affaire Louis-Napoléon en 1838 qui créa le summum de tension entre la Suisse et la France) et les risques d'invasion qu'ils avaient révélés ont montré «l'importance d'une fortification permanente, notamment à Saint-Maurice».

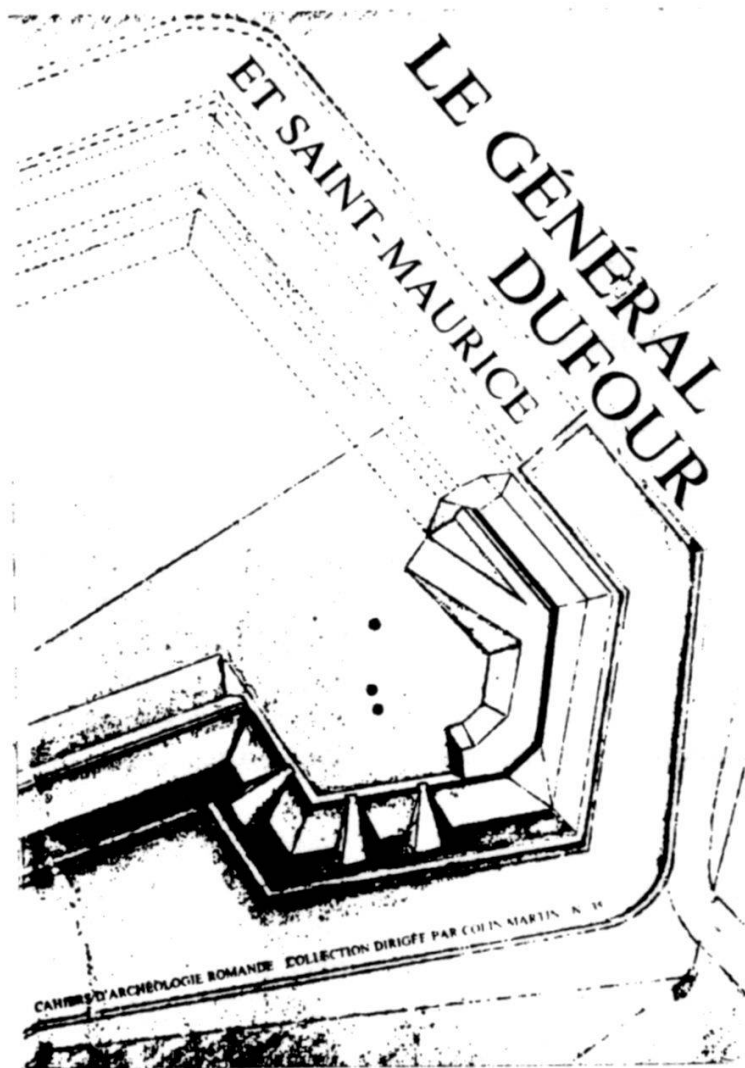
Claude Muller rappelle l'évolution de la défense militaire de 1815 à 1831, le règlement militaire de 1817, l'état-major général, l'autorité fédérale de surveillance, l'école de Thoun et l'«armement fédéral» de 1831, autrement dit la mobilisation consécutive à la Régénération.

Pièce de résistance de l'ouvrage, «La défense de l'axe du Simplon: G.-H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice», étude de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon. Dufour constate qu'en coupant le défilé de Saint-Maurice, on ferme toute la vallée. C'est donc un moyen privilégié de couper à un adversaire l'accès à la route du Simplon.

En examinant la valeur technique des ouvrages, renforcements du terrain plus que fortifications permanentes, Dominique Andrey note que l'assaillant «se serait trouvé dans une position défavorable» et que, face à un tir direct d'artillerie, «les ouvrages construits auraient été matériellement capables de résister. Mais non sans dégâts...» Suit, rédigée par Denis

* «Le général Dufour et Saint-Maurice» in *Cahiers d'archéologie romande* N° 35, Lausanne, septembre 1987.

L'ouvrage peut être commandé à:
Direction des Musées cantonaux valaisans
Place de la Majorie 15
1950 Sion
Tél.: 027/21 69 11
(Prix: Fr. 36.—, frais de port non compris)



Weidmann, la description de l'état actuel des fortifications construites entre 1831 et 1892, autre pièce de résistance de l'ouvrage.

Troisième et dernière partie: Dufour et la campagne valaisanne du Sonderbund, grand chapitre introduit par le professeur Olivier Reverdin. Le brigadier Jean Langenberger montre le désarroi dans lequel sa nomination à la tête de l'armée fédérale a plongé Dufour qui eût préféré que cette coupe s'éloignât de ses lèvres. L'auteur –

actuel commandant de la brigade de forteresse 10 – en profite pour citer le très émouvant appel du général Dufour aux «Soldats Confédérés» à l'aube de la campagne du Sonderbund daté du 5 novembre 1847.

Il appartient encore à Olivier Reverdin d'expliquer comment Dufour refusa d'attaquer le Valais, s'opposant en cela à un autre Genevois, le colonel Rilliet de Constant qui commandait la 1^{re} division piétinant devant le Chablais. Comme le relève justement

Maurice Parvex dans le chapitre suivant, «il n'est pas fréquent dans l'histoire militaire de rencontrer le bâtisseur d'une forteresse à la tête de l'armée prête à attaquer cette même forteresse!»

Cette «non-guerre du Chablais» fait l'objet d'une étude du brigadier Langenberger qui détaille et apprécie en tacticien avisé les cinq plans d'attaque successivement élaborés par le colonel Rilliet. Mais, on le sait, aucun d'entre eux n'atteindra le stade de l'application, selon la décision du général Dufour qui préférera agir par la persuasion.

Pour clore l'ouvrage, le brigadier Langenberger et le lieutenant-colonel Jean-Claude Chaperon constatent la

permanence de quelques principes militaires, singulièrement en matière de conduite des opérations de fortification, ou encore quant aux qualités essentielles du chef.

L'ouvrage est complété, en annexe, par le catalogue de l'exposition «Le général Dufour et Saint-Maurice».

Nous sommes en présence du résultat en tous points remarquable d'un énorme travail collectif. Des textes rigoureux, émanant de personnalités compétentes, sont appuyés par une iconographie excellemment choisie. Au service du tout, une maquette agréable et une impression de grande qualité.

A lire, à conserver et – pourquoi pas? – à relire. J.-F. C.

Sans le respect de soi-même, on ne saurait respecter autrui.

ALEXANDRE HAY

une obligation temporelle, celle de le conserver et de le transmettre. C'est en effet à partir du souvenir des exploits et des sacrifices des anciens que se forge, se nourrit et se fortifie l'esprit de corps des unités, l'un des fondements de leur force morale.»⁴

A ces conditions, la vie de l'insigne sera encore longue.

H. I.

⁴ Préambule de l'instruction relative au patrimoine de tradition des unités de l'Armée de terre.

— Bibliographie de base

- Les insignes des corps de troupe – L'Illustration – G. Niessel – 15.7.1939
- La fabrication des insignes – TAM N° 286 – J.M. de Lassalle – avril 1975
- Symboles et traditions (Bulletins) – Tous numéros

- Bulletins des maisons DRAGO et FIA
- Les insignes et la symbolique militaire – CB Ascenci
- Insigne d'où viens-tu? – Lt-colonel Cuvillier – Cahiers de l'artillerie N°s 75 et 76
- Dans le sang et dans la boue – G. Mazella di Ciaramma – TAM 1986
- Héraldique Militaire – Inspection du matériel de l'A.T. – mai 1984

— Ouvrages et catalogues d'insignes

- Symboles et traditions (N°s spéciaux sur les insignes des armes)
- L'artillerie française et ses insignes. Chef d'escadron Letrait. 1978
- Les insignes des grandes unités de l'armée française. Lieutenant-colonel Ivanoff. 1983
- Insignes de l'armée française. C. Blondieau, J.F. Bouchon, C. Malcros, J. Mirlier.
- Les insignes du Génie. Max Dupire; SMAT. 1986

Et cetera

Erratum

Une double erreur s'est glissée à la fin de notre présentation de l'ouvrage **Le Général Dufour et Saint-Maurice** (RMS N° 3, mars 1988).

Tout d'abord, celui que l'ouvrage baptise Claude Muller est en réalité le capitaine Claude **Merker**. Qu'il veuille bien nous excuser d'avoir inconsidérément recopié une erreur.

Ensuite, la dernière phrase était exactement celle-ci: A lire, à conserver et – pourquoi pas? – à **relier** (et non pas à «relire», ce qui n'est naturellement pas interdit). L'ouvrage n'est paru que broché; à nos yeux, sa valeur mériterait que, dans l'une ou l'autre bibliothèque, il figure sous reliure.

(Réd.)